

Traite 'HOULIN

Proposition de plan – Quatrième chapitre - Daf 80 a et b

80 a

Guemara

[Discussion entre les Sages et R. Eliezer / Koy si on applique « oto ve et beno ». Regarde-t-on l'espèce du père ou non ? Lorsque la Torah parle d'une bête domestique ou d'une bête sauvage, veut-on dire même si partiellement domestique ou sauvage (un des 2 parents, avis des Sages) ou uniquement si entièrement (R. Eliezer)]

Rav Papa : En ce qui concerne Kisouy et Matanot, les Tana'im parlent d'un Koy né d'un cerf mâle et d'une chèvre ;

- *Tous ne savent pas si nous nous préoccupons de la semence du père ;*
 - *Les Chachamim disent qu'un Seh partiel est un Seh.*
 - *R. Eliezer n'est pas d'accord.*

Quant à Oso v'Et Benot, ils discutent de tout enfant d'un cerf et d'une chèvre ;

- *Si la mère est un cerf,*
 - *Les Chachamim interdisent d'abattre l'enfant et l'enfant de l'enfant le même jour.*
 - *Peut-être nous préoccupons nous de la semence du père, et c'est une demi chèvre.*
 - *R. Eliezer permet (Même s'il s'agit d'une demi chèvre par le père, ce n'est pas interdit) ;*
- *Si la mère est une chèvre,*
 - *Les Chachamim donnent des coups de fouet (pour abattre l'enfant et son enfant le même jour, puisqu'il s'agit au moins d'une demi chèvre),*
 - *R. Eliezer ne donne pas des coups de fouet mais il admet que c'est interdit, car c'est peut-être une chèvre entière ou peut-être ½ et donc pas visé par la Torah selon lui.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Zerbib, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

Rav Yehudah : Un Koy est une espèce en soi. Les Chachamim n'ont pas décidé si c'est une Chayah ou une Behemah.

Rav Nachman : Un Koy est un bélier sauvage

Chacun tient comme un Tana différent ;

Beraïta :

- *Un Koy est un bélier sauvage ;*
- *Certains disent que c'est l'enfant d'un bouc mâle et d'une femelle chevreuil ;*
- *R. Yosi dit que c'est une espèce en soi.*
- *Chachamim ne pouvaient pas décider si c'est une Chayah ou une Behemah ;*
- *R. Shimon ben Gamliel dit, c'est une Behemah. Une certaine famille en a élevé de grands troupeaux.*

R. Zeira : Les chèvres de la forêt sont casher pour les Korbanot. Elles sont considérées comme des chèvres.

- *Il tient comme R. Yitzchak.*
- *Cf. R. Yitzchak : La Torah n'énumère que 10 animaux cachers. Comme les chèvres forestières ne font pas partie des Chayot cachers, elles doivent être des chèvres domestiques (Behemot).*
- *Rav Acha bar Yakov : "Chèvre sauvage et cerf" (dans les versets qui énumèrent les animaux cachers) sont des Peratim (cas précis). "Chaque animal" est un Klal (terme général) ;*
 - *Nous avons donc un Prat et Klal, nous pouvons inclure plus de choses !*
 - *Si la Torah avait voulu inclure plus d'espèces, elle n'aurait pas énuméré autant de Peratim ! Donc elle ne veut pas que l'on applique ici ce principe*
- *Rav Acha brei d'Rav Ika : Peut-être que la chèvre forestière est la chèvre d'Ako (une des Chayot cachers que nous ne reconnaissons pas) !*
- *Rav Acha brei d'Rava : C'est peut-être Te'o ou Zemer (d'autres Chayot cachers) !*

R. Chanan : Ameimar a permis le Chelev de la chèvre forestière. (Il est sûr que c'est une Chayah.)

Aba brei d'Rav Minyamin bar Chiya : Les chèvres des forêts sont-elles cachères pour les Korbanot ?

- *Rav Huna bar Chiya : Chachamim et R. Yosi sont en controverse sur un bœuf sauvage (Te'o). Tous s'entendent pour dire que les chèvres forestières sont des chèvres ;*
 - *Mishnah :*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Zerbib, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

- *Un bœuf sauvage est une Behemah ;*
- *R. Yosi dit que c'est un Chayah.*
 - *Les Chachamim apprennent de son targum « Tourbela » (Tour bala / bœuf de la forêt) ;*
 - *R. Yosi dit que, puisqu'il est inscrit parmi les Chayot, c'est une Chayah.*
 - *Rav Acha brei d'Rav Ika : Peut-être que la chèvre de la forêt est Ako !*
 - *Rav Acha brei d'Rava : C'est peut-être Te'o ou Zemer !*
 - *R. Chanan : Ameimar a permis Chelev de la chèvre forestière. (Il soutient que c'est unE Chayah.)*

A propos de la Mishnah : Si l'on massacre....

- *R. Oshaya : La Mishnah n'est pas comme R. Shimon.*
- *Il est dit que si une mère et son fils sont consacrés et sont abattus dehors,*
 - *le premier Shochet est Chayav Karet,*
 - *les deux Shochtim sont fouettés,*
 - *et les deux animaux sont interdits ;*
- *R. Shimon soutient que la Shechitah impropre (ne permet pas la viande à la consommation) n'est pas considérée comme une Shechitah ;*
 - *Puisque la première Shechitah n'est pas une Shechitah, le deuxième animal était un Korban cacher quand il a été abattu dehors. Aussi le second Shochet devrait avoir Karet !*

80b

- *La Mishnah dit que si Chulin est abattu à l'intérieur, le second Shochet est fouetté, et les deux animaux sont interdits ;*
 - *Selon R. Shimon, la première Shechitah n'est pas une Shechitah. Le second Shochet ne doit pas être fouetté ! (puiqu'on n'est pas dans le cas de 2 shechita le même jour)*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Zerbib, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

- *La Mishnah dit que si des Kodashim sont massacrés à l'intérieur, le premier Korban est casher, le second est Pasul et le second Shochet est fouetté (pour avoir fait « oto ve et beno »). Pourquoi le condmane-t-on si la première shechita n'est pas bonne (alors on n'est pas dans oto ve et beno) → Cela ne va pas comme R. Shimon*
 - *Selon R. Shimon, la Shechitah de Kodshim est une Shechitah impropre (car elle ne permet pas la viande. Zerikah (jeter le sang) le permet). Aussi le second Korban devrait être casher, et le Shochet ne devrait pas être fouetté !*
 - *Tout cela montre que la Mishnah n'est pas comme R. Shimon.*

C'est évident !

- *On aurait pu penser que Shechitah de Kodshim est considérée comme Shechitah apte OK, car elle aide à permettre la viande ;*
- *Si on faisait Nechirah (couper ou déchirer le Simanim dans le sens de la longueur), Zerikah ne permettrait pas la viande. Si on fait shechita, Zerikah autorise la viande !*

R. Oshaya enseigne ce qui n'est pas considéré comme Shechitah cacher propre (puisque'elle ne permet pas la viande immédiatement, ou parce que Shechitah seule ne permet pas).

Pourquoi la Mishnah n'a-t-elle pas mentionné les coups de fouet pour l'abattage trop tôt d'un Korban (alors que ce dernier est un Korban, car on ne peut l'abattre que le lendemain) ?

Beraïta : "Un boeuf ou Seh qui a un membre défectueux (plus long ou sabots non fendus)... "enseigne que celui qui offre un Korban passoul transgresse "il ne sera pas accepté." (interdiction d'offrir un korban passoul, y compris si oto ve et beno)

Réponse 1 : La Mishnah ne mentionne les interdictions que pour Oto v'Et Beno, mais pas pour les autres Isurim.

- *La Mishnah mentionne les lavim pour Shechutei Chutz !*
 - *Mishnah : Si les deux étaient Kodshim et massacrés à l'extérieur, le premier Shochet est Chayav Karet, et les deux sont fouettés.*
 - *Le second est fouetté pour Oto v'Et Beno, mais le premier est fouetté pour Shechutei Chutz !*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Zerbib, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

La Mishnah ne mentionne les lavim des autres Isurim que s'il n'y a pas de lavim pour Oto v'Et Beno.

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Zerbib, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l